Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
12 MAI 2022 – 18h15 -VISIOCONFERENCE

Animateur séance : Jean Yves MOURET

Membres présents : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, Daniel COLLET, Pierre CROS, Isabelle GELY, Marie-Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Bernard PUJOL, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA.
Excusé(e)s : Alain DOUCET, René BES, Christophe GIL, Jean Claude LEGENDRE, Alain MACCHION, Antoine MARTINEZ, Eric PLANES, Rolland SORMANI, Bernard VAUR.

Assistent : Pierre CIBOT, Eric DORIA, André LAUR, Alain REY.

En l'absence du Président DOUCET, retenu, Jean-Yves MOURET ouvre la séance en ayant une pensée suite au décès tragique de Kelly MEAFUA, joueur professionnel de Montauban.

Il fait part de la participation du Président DOUCET à un débat radio sur la sécurité des joueurs et de la responsabilité des clubs.

Un article paraîtra prochainement dans la Dépêche du Midi pour souligner les difficultés rencontrées par les transporteurs avec les clubs de rugby. Un courrier de sensibilisation en direction des clubs sera adressé.

2- Point financier.

Pierre CROS fait part du compte de résultat au 31 mars, adressé par le cabinet comptable BGH, qui tend à démontrer que l'objectif fixé sera tenu.
Il précise que la vente de l'immeuble de Tarbes ne sera pas prise en compte dans la constitution du résultat 2021/2022.

Pierre CROS fait un point sur les travaux qui ont débuté sur le site de Toulouse.
La subvention de la Région et la finalisation avec la banque sont en cours.
Sur Narbonne, un rendez-vous est pris pour fin juin avec la Mairie.
Sur Perpignan, la discussion est en cours avec le DG de la FFR pour sortir au 30 juin de la gestion directe de ce bâtiment.

3- Budget prévisionnel 2022-2023.

Alain AZPIROZ fait la projection du budget de la saison 2021/2022.
Par rapport au budget initial, on note +5% pour les charges et +7% pour les produits.
Des ressources supplémentaires apparaissent, notamment au niveau de la discipline, du partenariat, du LOR Business Club et la signature de la convention Purple Campus.

Alain AZPIROZ, sur le budget 2022-2023, projette une variation de 12% pour les charges et de 11% pour les produits.
La masse salariale (taxe sur salaires) du côté sportif représente la plus forte augmentation due essentiellement au passage au groupe 7, entraînant une hausse de salaire.

…/…

Il détaille le budget pour la saison 2022-2023, découpé en trois plans (charges/produits)
1- bâtiments, frais de structure, masse salariale personnel Ligue
2- le sportif, EDR, nouvelles pratiques, IRF, services civiques..
3- partenariat, communication, évènementiel ..

Alain AZPIROZ précise que la construction de ce budget tient compte de certains éléments du règlement financier.

Projets pour la saison 2022-2023

- Droit d'engagement des équipes : inchangé pour les équipes 1 et 2 seniors, U16 et U19

 Proposition de droit d'engagement sur les équipes féminines et équipes en rassemblement :
 U18F : 10€ - > 18 F : 50€
 Rass U16, U19 : 30€
 Rass U18 F : 30€
 Rass +18 F : 30€

- Cotisations licences : inchangées

 Proposition plan prévisionnel des prélèvements
 Mensualisation pour tous les clubs, appels de fonds les 28 octobre 2022 (1/3), 27 janvier 2023 (1/3) et 31 mars 2023 (solde des cotisations).

- Barème et dispositions Représentants Fédéraux

 Proposition Indemnités d'absence :
 sur les rencontres de 3DF 1ère phase, de R1,R2 et R3 : 50€ pris en charge par le club,
 sur les rencontres U16 et U19 : 50€ pris en charge par la LOR
 Après discussion, la valorisation des indemnités sera statuée lors d'un prochain Comité de Direction

 Dispositions suite à incivilités sur rencontres : inchangées
- Indemnités d'absence des représentants financiers pour les phases régionales éliminatoires : inchangées

- Nouvelle disposition du paiement des officiels de rencontres
 Pour rappel, le paiement des officiels se fait par les clubs jusqu'à maintenant.
 La FFR préconise un paiement indirect selon des modalités de forfaitisation des rencontres.
 Une présentation d'un logiciel spécifique aux notes de frais des arbitres (Koesio), déjà utilisé par la Ligue AURA, a été faite.
 Elle soulève quelques interrogations sur l'urgence de la mise en place et la question des ressources humaines nécessaires pour le traitement de toutes les fiches de frais (enregistrement, saisie, contrôle).
 Cette nouvelle disposition n'est pas retenue à ce jour par le Bureau

- Dispositions financières arbitrage : inchangées

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

- Institut Régional de Formation : barèmes inchangés sur les formations proposées pour la saison 2022/2023

- Mutations
 Proposition pour la saison 2022/2023, initiée par Max SANTA et André LAUR, d'un projet « label club formateur » pour les équipes U16 et U19 (clubs amateurs en autonomie de la R3 à la 1DF inclus), avec un fonds de soutien dédié qui sera alimenté par l'augmentation de 60€ du prix de la mutation.
 Max SANTA et André LAUR donnent des précisions sur les critères prédéfinis d'accès à ce label (3 niveaux : bronze, argent, or) qui concernera environ 100 clubs occitans.
 Ces clubs recevront une aide financière dont le montant s'échelonnera de 2500€ à 4000€ et d'un chèque formation.
 Alain AZPIROZ communique le prix des mutations selon la catégorie et la division avec la majoration de 60€.

Le Bureau donne son accord sur le principe des points présentés qui seront à valider en Comité Directeur.

4- Ressources humaines.

Pierre CIBOT fait un point sur les ressources humaines, les effectifs de la LOR sont à ce jour de 52 salariés (30 CTC et 22 administratifs) et 5 apprentis 2023.
La projection sur septembre 2022 est de 49 salariés (1 départ en retraite, 2 départs volontaires).
A échéance septembre, des recrutements sont à prévoir : à l'Institut Régional de l'Emploi et de la Formation (1 responsable et 1 administratif + 1 Campus 2023), au service comptabilité (1 CDD ou contrat d'alternance) et au service juridique (1 contrat d'alternance + 1 campus 2023).
Pierre CIBOT dit qu'une réorganisation (réaffectation des missions) au sein de chaque Mot(s) est en cours.

Il informe de la remise de la médaille du travail aux salariées de la Mot de Tarbes : Conchie NOVIO et Christiane SAINTRAP.

Pierre CIBOT informe que les entretiens annuels d'évaluation auront lieu du 23 mai au 4 juillet (13 administratifs et 27 CTC).
Les élus en responsabilité fonctionnelle pourront participer à ces entretiens.

Il fait un point sur le dialogue social : poursuite des négociations sur l'accord d'entreprise, télétravail dans les limites fixées par le Bureau Territorial du 22 mars 2022.
Le dossier de gratification exceptionnelle est validé (versement en mai 2022).
Le dossier prime de performance validé au Bureau du 22 mars 2022 sera mis en place à compter de la saison prochaine en deux versements (décembre 2022 et juin 2023), en fonction du résultat de l'exercice comptable.

Il informe que le délibéré du dossier prudhommal (CTC), jugé en 1ère instance le 9 mai 2022, sera rendu le 11 juillet prochain.

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

5- Point Assemblée Générale du 18/06/2022.

Pierre CIBOT précise qu'en préambule de cette A.G, un séminaire RH se tiendra les 16 et 17 juin. L'ensemble des salariés sera regroupé sur la 1ère journée. Sur la 2ème journée, l'équipe technique tiendra son propre séminaire et ne participera pas aux travaux.
Pierre CIBOT présente au Bureau la convocation officielle des clubs qui partira dans les délais statutaires le 1er juin. Il expose l'organisation mise en place pour la vérification des pouvoirs.

Alain AZPIROZ informe de la signature de la convention avec Purple Campus et de la présence de son directeur commercial le vendredi 17 où il présentera à l'ETR son champ d'actions au niveau de la formation.

6- Services civiques et ANS.

Michel PFLIEGER dit que 92 dossiers « service civique » ont été traités avec une durée moyenne des contrats entre 7 à 9 mois.
Les structures accueillantes sont en majorité des clubs (89%) CD (6%) Ligue (5%).
Il fait part des deux journées civiques et citoyennes effectuées sur le site de Narbonne (18/03) et de Toulouse (31/03).
Il regrette que tous n'aient pas participé (une vingtaine de personnes n'ont pas suivi cette journée). Un module de rattrapage leur sera proposé sur une matinée en visio.
Il fait également le constat que, malgré de nombreuses relances auprès des services civiques et clubs, plus de 30% n'ont pas produit le diplôme PSC1 (obligatoire).
Un courrier sera transmis pour respecter cet engagement.

Pour l'ANS, Michel PFLIEGER annonce 122 dossiers reçus avec 228 actions à étudier.
Il parle du courrier reçu de la FFR relatif au 1er versement pour le compte des clubs et des CD et de la nouvelle répartition de cette enveloppe demandée par la FFR.
Le Bureau, jugeant que les dossiers ont été étudiés selon les critères définis initialement, maintient la répartition des sommes allouées aux clubs et CD, soit 50% de part et d'autre.
Un courrier sera rédigé dans ce sens à la FFR pour leur signifier la position du Bureau.

7- Point des épreuves.

Christian ABEILHE fait le point sur les épreuves jeunes.
Le premier tour des phases finales a débuté le 7 mai : 48 rencontres, 1 forfait, 1 match arrêté. Ces rencontres se sont déroulées sur le terrain du mieux classé.
Il communique les vainqueurs des finales des sélections départementales jouées le 30 avril à Bram : le Tarn pour les U16 et la Haute-Garonne pour les U19.
Alain REY signale le manque d'antenne médicale sur ces finales et propose que pour la saison prochaine un cahier des charges soit établi en y incluant ce point.
Christian ABEILHE en prend acte. Ce cahier des charges sera un outil d'organisation et de mise en place pour les clubs organisateurs.

Dorothée PEREZ fait le point sur les compétitions féminines.
Les ½ finales se joueront le week-end end du 14 et 15 mai.
La commission est en recherche d'un site pour les finales du 28 mai, suite à l'indisponibilité des installations de Villefranche de Lauragais.

Ligue Régionale Occitanie de Rugby
BP 15101 - 31512 TOULOUSE CEDEX 5
05 61 61 81 15 | accueil@occitanie-ffr.fr
SIRET n°83366223200044 - RCS de Toulouse
ligueoccitanie.ffr.fr

8- Questions diverses.

- Validation médailles territoriales

Daniel COLLET diffuse la liste des propositions des 11 Comités Départementaux (Lot ;Tarn et Garonne pas de proposition reçue à ce jour).

Le Bureau valide la liste des récipiendaires qui recevront leurs médailles lors de l'AG de Bagnères-de-Bigorre.

La séance est levée à 21h10.

Le secrétaire Général
Jean-Yves MOURET
